



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Title - Sujet CCGS Vector - Drydocking	
Solicitation No. - N° de l'invitation F1782-19C030/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client F1782-19C030	Date 2019-11-04
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$XLV-591-7827	
File No. - N° de dossier XLV-9-42120 (591)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-11-06	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Zwarich, Eric	Buyer Id - Id de l'acheteur xlv591
Telephone No. - N° de téléphone (250) 661-2347 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 004 de l'invitation à soumissionner

La présente modification vise à apporter les changements suivants :

1. Modifier les documents de la demande de soumissions fournis à l'annexe h, EUILLE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE.

1. À L' ANNEXE H - FEUILLE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE.

EFFACER TOUT:

INSÉRER : Voir Annexe H à partir de la page suivante

ANNEXE H - FEUILLE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE

H-0 **Emplacement de la cale de radoub proposée :** _____

H-1 **Prix pour évaluation**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

a.	Travaux prévus Pour les travaux prévus à la clause 1.2 de la Partie 1, précisés à l'annexe A et détaillés à l'Annex H, l'Appendice 1 de la présente annexe - Feuilles de renseignements sur les prix, pour un PRIX FERME de :	_____ \$
b.	Travaux imprévus Frais de main-d'œuvre de l'entrepreneur : Nombre estimatif d'heures-personnes au tarif d'imputation ferme pour la main-d'œuvre, y compris les frais généraux et les bénéfices : 2000 hr-personnes X _____ \$ de l'heure pour un PRIX de : Voir les articles H2.1 et H2.2 ci-dessous.	_____ \$
c.	Jour de sursis / Droits d'amarrage Selon l'article I4 i. Cinq (5) jours de sursis ouvrable X _____ \$ = _____ \$ ii. Deux (2) jours de sursis non ouvrable X _____ \$ = _____ \$ iii. Trois (3) jours d'amarrage X _____ \$ = _____ \$	_____ \$
d.	Coût de la garantie financière Conformément à la partie 6 de l'article Sécurité financière, 6-3	_____ \$
e.	Frais de transfert du navire Selon la clause H5 :	_____ \$
f.	RIX POUR ÉVALUATION TPS exclue [a + b + c + d + e] : Soit un PRIX POUR ÉVALUATION de :	_____ \$

H-2 **Travaux imprévus**

L'entrepreneur sera rémunéré comme suit pour les travaux imprévus autorisés par le ministre: « Nombre d'heures (à négocier) X _____ \$ montant correspondant à votre *tarif d'imputation horaire* ferme pour la main-d'œuvre, y compris les *frais généraux* et les bénéfices, plus le prix de revient réel des matériaux, auquel sera ajouté une marge bénéficiaire de 10%, et plus les taxes applicable. Le *tarif d'imputation horaire* ferme et la marge bénéficiaire sur le matériel demeureront ferme pour la durée du contrat et toutes autres modifications s'y rattachant »

H-2.1 Nonobstant les définitions ou les termes utilisés ailleurs dans le présent document ou dans le Système de gestion des coûts du soumissionnaire, lors de la négociation des *heures de travail* pour les travaux imprévus, TPSGC tiendra uniquement compte des heures de travail directement liées aux travaux pertinents.

Les éléments des *frais de main-d'œuvre connexes* identifiés au point H-2.2 ci-dessous ne seront pas négociés, mais seront pris en compte en conformité de la Note H-2.2. Il incombe donc au soumissionnaire d'inscrire des chiffres dans le tableau susmentionné afin qu'il reçoive une juste rémunération, indépendamment de la structure de son Système de gestion des coûts.

H-2.2 Une Indemnité pour les *frais de main-d'œuvre connexes* comme la gestion, la supervision directe, les achats, la manutention, l'assurance de la qualité et les rapports, les premiers soins, les inspections de dégazage et les rapports, et l'établissement de prévisions, sera incluse comme *frais généraux* pour établir le *tarif d'imputation pour la main-d'œuvre* inscrits à la H-1b dans le tableau H-1 ci-dessus. L'évaluation du tableau H1, ligne H1b ci-dessus, est uniquement à des fins d'évaluation et ne garantit aucun travail imprévu.

H-2.3 Le taux de majoration de 10% pour les matériaux s'appliquera également aux coûts des contrats de sous-traitance. Le taux de majoration comprend toutes les indemnités pour la gestion des matériaux et de la sous-traitance qui n'entrent pas dans le tarif d'imputation pour la main-d'œuvre. L'entrepreneur n'aura pas droit à une indemnité distincte pour l'achat et la manutention des matériaux ou pour l'administration de la sous-traitance.

H-3 Heures supplémentaires

1. L'entrepreneur ne devra pas faire d'heures supplémentaires dans le cadre du contrat à moins d'y être autorisé d'avance et par écrit par l'autorité contractante. Toutes les demandes de paiement doivent être accompagnées d'une copie de l'autorisation d'heures supplémentaires et d'un rapport faisant état des détails exigés par le Canada en ce qui a trait aux heures supplémentaires effectuées conformément à cette autorisation. Le paiement pour les heures supplémentaires autorisées sera calculé comme suit :

a. Pour les travaux prévus, l'entrepreneur sera payé le prix contractuel plus les heures supplémentaires autorisées aux taux de prime suivants :

Taux et demi : _____ \$ l'heure, ou

Taux double : _____ \$ l'heure.

b. Pour les travaux imprévus, l'entrepreneur sera payé pour les heures supplémentaires autorisées au tarif d'imputation pour la main-d'œuvre, plus les taux de prime suivants :

Taux et demi : _____ \$ l'heure, ou

Taux double : _____ \$ l'heure.

2. Les primes précisées ci-dessus seront calculées en prenant le taux horaire moyen des frais de main-d'œuvre directe, plus des avantages sociaux approuvés, plus un bénéfice de 7,5 p. 100 sur la prime de main-d'œuvre et les avantages sociaux. Ces taux demeureront fermes pour la durée du contrat, y compris toutes les modifications et sont sujet à une vérification si le Canada le juge nécessaire.

H-4 Jour de sursis / Frais d'amarrage

Les frais suivants doivent être fournis par le soumissionnaire. Dans le cas d'un retard dans l'exécution des travaux si un tel retard est reconnu et convenu par l'autorité contractante comme étant imputables au Canada, ces frais seront utilisés pour établir la responsabilité du Canada à l'entrepreneur pour le retard.

a. Jour de sursis pour un jour ouvrable: _____ \$

b. Jour de sursis pour un jour non ouvrable: _____ \$

- c. Frais d'amarrage par jour
(Longueur du navire 68.9 Mètre X _____ \$ / Mètre): _____ \$

Un jour de sursis est défini comme «un jour de retard dans le port" avec le navire à quai (à savoir, retirée de l'eau) aux installations de l'entrepreneur. Les frais d'un jour de sursis devraient comprendre les coûts associés à l'entretien du navire aux installations de l'entrepreneur, mais ne sera pas inclus les coûts de la consommation de tels services, y compris mais non limité à l'énergie électrique, eau potable, vapeur, air comprimé, etc. Les frais des jours de sursis et d'amarrages sont fermes et n'est soumis à aucun frais supplémentaire pour les frais additionnels ou un profit.

H-5 Frais de transfert du navire

1. Le prix d'évaluation doit inclure les frais de transfert du navire du port d'attache jusqu'aux chantiers navals où les travaux seront exécutés, et son retour au port d'attache, conformément à ce qui suit :
 - a. Le soumissionnaire doit inscrire à la ligne **H-0** l'emplacement des chantiers navals où il propose d'exécuter les travaux. Les frais applicables de transfert du navire, à partir de la liste fournie à la section3 de cette clause doivent être inscrits au tableau I1.
 - b. Si l'emplacement des chantiers navals où le soumissionnaire a l'intention d'exécuter les travaux n'apparaît pas sur la liste fournie à la section3 de cette clause, le soumissionnaire devra alors en aviser, par écrit, l'autorité contractante dans les **cinq (5) jours civils** précédant la date de clôture des soumissions, de l'emplacement proposé pour l'exécution des travaux. L'autorité contractante accusera réception, par écrit, dans les **trois (3) jours civils précédant** la date de clôture des soumissions, au soumissionnaire de l'emplacement des chantiers navals et confirmera les frais applicables de transfert du navire.

Toute proposition spécifiant un emplacement pour l'exécution des travaux qui ne figure pas sur la liste à la section3. de cette clause et pour laquelle un avis par écrit n'a pas été reçu par l'autorité contractante dans les cinq (5) jours précédant la date de clôture des soumissions, sera considérée irrecevable.

2. Les frais de transfert, dans le cas présent, sont basés sur l'utilisation d'un équipage du gouvernement et incluent les frais du carburant à la vitesse de transit du navire la plus économique, ainsi que les frais de transport de l'équipage responsable de la livraison, basés sur le port d'attaque du navire et des chantiers navals.
3. Voici les frais de transfert aller-retour qui s'appliquent aux installations suivantes :

Compagnie	Facilité	Ville	Frais de transfert
Allied Shipbuilders	Harbour Rd	N Vancouver	\$3,833.00
Point Hope Maritime Ltd.	Point Hope Maritime Shipyard	Victoria	\$2,628.00
Seaspan Shipyards Co. Ltd	Vancouver Drydock	Vancouver	\$3,761.00
Seaspan Shipyards Co. Ltd	Vancouver Shipyards	N Vancouver	\$3,833.00
Seaspan Shipyards Co. Ltd	Esquimalt Graving Dock	Esquimalt	\$2,700.00
Canadian Maritime Engineering Ltd.	CME Shipyard	Nanaimo – 1040 Stewart Avenue	\$3,132.00

Solicitation No. - N° de l'invitation
F1782-19C030/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F1782-19C030

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
XLV-9-42120

Buyer ID - Id de l'acheteur
xlv591
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.